

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2024. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, M. Fehmi Laourine et M. Monoom Ben Ahmed.

Bilan | 30 Juin 2024

En K.TND	Notes	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2.1	211 139	514 314	193 171
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.2	414 037	284 831	452 275
AC3 - Créances sur la clientèle	2.3	6 025 018	5 410 856	5 827 707
AC5 - Portefeuille d'investissement	2.5	1 159 126	1 170 597	1 126 683
AC6 - Valeurs immobilisées	2.6	80 566	68 430	75 114
AC7 - Autres actifs	2.7	44 412	34 370	43 571
Total des Actifs		7 934 298	7 483 398	7 718 521
PA1 - Banque Centrale et CCP	3.1	60 067	165 671	117 130
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.2	38 697	44 671	61 460
PA3 - Dépôts de la clientèle	3.3	6 103 208	5 537 730	5 803 572
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	3.4	225 863	292 570	257 291
PA5 - Autres passifs	3.5	202 281	235 376	177 758
Sous-Total des Passifs		6 630 116	6 276 018	6 417 211
CP1 - Capital social		270 000	270 000	270 000
CP2 - Réserves		951 783	859 783	859 783
CP4 - Report à nouveau		1 228	1 200	1 200
CP5 - Bénéfice de l'exercice		81 171	76 397	170 327
Sous-Total capitaux propres	3.6	1 304 182	1 207 380	1 301 310
Total Passifs et Capitaux propres		7 934 298	7 483 398	7 718 521

Engagements hors bilan | 30 Juin 2024

En K.TND

	Notes	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.1	830 280	857 427	797 565
HB2 - Crédits documentaires	4.2	494 060	375 650	401 297
HB3 - Actifs donnés en garantie	4.3	256 298	347 994	304 939
Total des Passifs éventuels		1 580 638	1 581 071	1 503 801
HB4 - Engagements de financement donnés	4.4	297 751	237 667	273 777
Total des engagements donnés		297 751	237 667	273 777
HB6 - Engagements de financement reçus	4.5	-	1 655	-
HB7 - Garanties reçues	4.6	3 234 193	2 876 277	2 559 732
Total des engagements reçus		3 234 193	2 877 932	2 559 732

Etat de résultat | 30 Juin 2024

En K.TND	Notes	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	5.1	326 977	290 267	602 209
PR2 - Commissions (en produits)	5.2	43 830	40 206	86 197
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.3	10 178	13 364	24 181
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.4	58 514	48 025	102 211
Total produits d'exploitation		439 499	391 862	814 798
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.5	175 368	160 725	327 255
CH2 - Commissions encourues	5.6	5 093	4 124	9 593
Total charges d'exploitation		180 461	164 849	336 848
Produit net bancaire		259 038	227 013	477 950
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	5.7	29 518	28 115	58 852
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.8	3 655	1 298	10 974
PR7 - Autres produits d'exploitation	5.9	617	595	1 476
CH6 - Frais de personnel	5.10	56 726	51 522	102 455
CH7 - Charges générales d'exploitation	5.11	22 662	20 590	42 816
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.13	6 076	4 678	7 960
Résultat d'exploitation		141 018	121 405	256 369
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	5.14	(326)	(111)	1 833
CH11 - Impôt sur les bénéfices	5.15	54 016	44 897	79 748
Résultat net des activités ordinaires		86 676	76 397	178 454
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	5.16	5 505	-	8 127
Résultat net de la période		81 171	76 397	170 327

Etat des flux de trésorerie | 30 Juin 2024

En K.TND

	Notes	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Produits d'exploitation bancaire encaissés	6.1	372 944	342 564	711 776
Charges d'exploitation bancaire décaissées	6.2	(178 187)	(157 113)	(326 514)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(94 369)	(39 830)	(107 233)
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(202 098)	(125 193)	(563 981)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		297 005	224 544	487 980
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(79 940)	(74 149)	(125 361)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		9 248	74 843	(22 591)
Impôt sur les bénéfices		(59 521)	(44 897)	(87 875)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		65 081	200 769	(33 799)
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		32 471	23 863	96 270
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		(10 055)	(70 834)	(54 817)
Acquisition/ cession sur immobilisations		(11 407)	(16 400)	(26 236)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		11 009	(63 371)	15 217
Augmentation/diminution ressources spéciales		(31 069)	(31 657)	(67 128)
Dividendes versés	6.3	(78 300)	(75 600)	(75 600)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(109 369)	(107 257)	(142 728)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(33 279)	30 141	(161 310)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		464 165	625 475	625 475
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	6.4	430 885	655 616	464 165

1. Présentation de la banque et de ses principes et méthodes comptables

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 270.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	173 426	64,23%
Actionnaires Etrangers	96 574	35,77%
Total	270 000	100%

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 juin 2024 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2024, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (Engagement de garantie).

1.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêtés des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

1.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets ;
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur

valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

1.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêt

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours ;
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours ;
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours ; et
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité

les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

1.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

a) Les provisions individuelles

▪ Règles de mesure des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

b) Les provisions collectives

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (7 ans, compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence) ;
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement standards qui ont été fixés par la Banque Centrale de Tunisie retenus, pour la détermination de la provision collective requise au 30 juin 2024, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision BCT
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Oléifacteurs	40%
Industries agroalimentaires	40%
Industries pharmaceutique	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme	40%
Agences de voyage	40%
Agences de location de voitures	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services	40%
II. Contreparties publiques	

Groupe de créances	Taux de provision BCT
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	20%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	40%
Salariés du secteur public : Crédits logements	20%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	40%

1.2 Le portefeuille-titres

1.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

1.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

1.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

1.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

a) Amortissement des immobilisations corporelles

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux

Description	30/06/2024	30/06/2023
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

taux suivants :

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut.

Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

1.3.2 Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.4 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis ;
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33% ;
- Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas,

ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

b) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

1.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

1.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

1.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ; et
- Les comptes épargne horizon permettant d'accéder à un crédit.

1.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

1.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

1.4.5. Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

1.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

1.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ;
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme comptable sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la

prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

1.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de leasing :

- **Le leasing mobilier** : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- **Le leasing immobilier** : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé

pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période ;

- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.
Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée ;
- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises ;
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

1.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

1.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se composent de trois types, à savoir :

- Les provisions sur débiteurs douteux : sont constituées en couverture des créances sur des

affaires internes et litigieuses qui sont intégralement provisionnées l'année de leur constatation ;

- Les provisions sur affaires en défense : sont constituées en couverture d'un risque juridique, soit 50% du risque est constitué lors d'un jugement en première instance défavorable à la banque et 50% complémentaire si jugement défavorable en deuxième instance ; et
- Les provisions sur contrôle, taxations fiscale et assimilé : sont constitué le jours de leurs notifications selon une estimation du risque potentiel suivant une consultation de professionnels selon l'expertise exigée.

Les Actifs

Notes aux états financiers
Juin 2024

Notes sur les actifs

Note 2.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc-23
Caisse Dinars	49 562	56 214	45 267
Caisse Devises	7 188	8 097	5 190
Banque Centrale de Tunisie	153 826	449 440	142 151
CCP	563	563	563
Total	211 139	514 314	193 171

Note 2.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Avoirs chez les établissements financiers	33 750	45 589	33 362
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	33 748	45 587	33 360
Comptes débiteurs des banques et corresp. En dinars convertibles	2	2	2
Prêts aux établissements financiers	375 223	235 978	413 386
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	63 000	93 000	95 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	161 635	57 437	203 972
Prêts aux organismes financiers spécialisés	150 588	85 541	114 414
Créances rattachées	5 064	3 264	5 527
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	697	130	2 229
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	4 367	3 134	3 298
Total	414 037	284 831	452 275

AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-24
Avoirs chez les établissements financiers	33 750	-	-	-	-	33 750
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	33 748	-	-	-	-	33 748
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers	-	285 260	32 463	45 762	11 739	375 223
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	63 000	-	-	-	63 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	161 635	-	-	-	161 635
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	60 625	32 463	45 762	11 739	150 588
Total	33 750	285 260	32 463	45 762	11 739	408 973

AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	Juin-24
Avoirs chez les établissements financiers	-	-	-	33 750	33 750
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	-	-	-	33 748	33 748
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	-	-	-	2	2
Prêts aux établissements financiers	-	-	-	375 223	375 223
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	-	-	63 000	63 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	-	-	161 635	161 635
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	150 588	150 588
Total	-	-	-	408 973	408 973

Note 2.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Comptes ordinaires débiteurs	483 702	442 247	319 400
Crédits sur ressources ordinaires	5 370 929	4 711 322	5 282 165
Créances sur crédit-bail	125 550	113 193	116 314
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	3 804	6 845	6 225
Crédits sur ressources spéciales	179 441	218 739	205 069
Financement sur ressources externes	171 723	210 482	196 868
Financement sur ressources budgétaires	7 718	8 257	8 201
Créances Impayés douteuses et litigieuses	356 571	357 302	370 949
Créances impayés	85 817	83 810	74 618
Créances au contentieux	270 754	273 492	296 331
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	86 189	79 175	76 614
Couvertures comptables	(581 168)	(517 967)	(549 029)
Agios réservés	(54 851)	(50 792)	(51 824)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(526 317)	(467 175)	(497 205)
Total	6 025 018	5 410 856	5 827 707

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2023	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 30.06.2024
Agios réservés sur ressources budgétaires	695	12	-	707
Agios réservés sur ressources extérieures	4 324	-	101	4 223
Agios réservés sur ressources ordinaires	20 868	235	-	21 103
Agios réservés sur créances de leasing	430	12	-	442
Autres agios réservés	25 507	2 869	-	28 376
Total	51 824	3 128	101	54 851

AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2023	Dotation nette	Provisions au 30.06.2024
Provisions individuelles	388 867	24 266	413 133
Provisions collectives	108 338	4 846	113 184
Total	497 205	29 112	526 317

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 30 Juin 2023 s'élèvent à 58.813 KDT contre 99.296 KDT au 30/06/2024.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois]3mois- 1an]]1an-5ans]	>5ans	Juin-24
Comptes ordinaires débiteurs	-	483 613	89	-	-	483 702
Crédits sur ressources ordinaires	-	2 393 110	1 047 138	1 531 273	399 408	5 370 929
Créances sur crédit-bail	-	15 253	34 760	75 460	77	125 550
Avances sur comptes à terme et bons de	-	2 638	1 099	67	-	3 804
Crédits sur ressources spéciales	-	51 002	58 693	68 201	1 545	179 441
Créances impayées douteuses	356 571	-	-	-	-	356 571
Total	356 571	2 945 616	1 141 780	1 675 001	401 029	6 519 997

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres clientèles	Juin-24
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	483 702	483 702
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	-	5 370 929	5 370 929
Créances sur crédit-bail	-	-	-	125 550	125 550
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	3 804	3 804
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	179 441	179 441
Créances impayées douteuses	-	-	-	356 571	356 571
Total	-	-	-	6 519 997	6 519 997

Note 2.5

AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Titres de propriété	425 797	476 718	441 348
Titres de participation	51 549	51 834	51 534
Parts dans les entreprises associées	1 552	1 052	1 052
Parts dans les entreprises liées	50 462	50 462	50 462
Fonds gérés par des SICAR	322 234	373 370	338 300
Titres de créances	776 673	742 895	752 947
Emprunts nationaux	133 545	63 545	110 545
Obligations	6 000	2 000	6 000
Bons de trésor assimilables	637 128	677 350	636 402
Créances rattachées	70 747	62 925	44 704
Provisions pour dépréciations de titres	(65 239)	(59 471)	(63 239)
Prime et décote sur les BTA	(48 852)	(52 470)	(49 077)
Total	1 159 126	1 170 597	1 126 683

AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2023	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2024
Titres de propriété	441 348	50 515	66 066	425 797
Titres de participation	51 534	15	-	51 549
Parts dans les entreprises associées	1 052	500	-	1 552
Parts dans les entreprises liées	50 462	-	-	50 462
Fonds gérés par des SICAR	338 300	50 000	66 066	322 234
Titres de créances	752 947	35 726	12 000	776 673
Emprunts nationaux	110 545	25 000	2 000	133 545
Obligations	6 000	-	-	6 000
Bons de trésor assimilables	636 402	10 726	10 000	637 128
Total	1 194 295	86 241	78 066	1 202 470

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2023	Souscription	Cession/Remb oursement	Solde au 30.06.2024
Participations directes	20 250	15	-	20 265
Participations en rétrocession	31 284	-	-	31 284
Total	51 534	15	-	51 549

AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2023	Souscription	Cession/Rem boursement	Solde au 30.06.2024
SICAV Croissance	952	-	-	952
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
Sicav Capitalisation Plus	-	500	-	500
Total	1 052	500	-	1 552

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Sicav Rendement	0,00%	0,00%	0,00%
Sicav Croissance	6,25%	6,35%	6,28%
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	0,41%	0,53%	0,52%
Sicav Capitalisation Plus	50,00%	0,00%	0,00%

AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2023	Souscription	Cession/Rembou rsement	Solde au 30.06.2024
Transport de Fonds de Tunisie	100	-	-	100
Placement Tunisie SICAF	5 344	-	-	5 344
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	5 043	-	-	5 043
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
Astrée Assurance	18 624	-	-	18 624
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
Total	50 462	-	-	50 462

AC5.6 - Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	99,97%	99,97%	99,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
Astrée Assurance	50,32%	50,32%	50,32%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	37,98%	37,98%	37,98%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,0005%	0,0005%	0,0005%

AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Solde au 30.06.2024
Provisions sur titres de participation	34 532	-	-	34 532
Provisions sur fonds gérés	28 707	2 000	-	30 707
Total	63 239	2 000	-	65 239

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	Juin-24
Titres de participation	5 152	46 397	51 549
Parts dans les entreprises associées	-	1 552	1 552
Parts dans les entreprises liées	23 968	26 494	50 462
Total	29 120	74 443	103 563

Note 2.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Immobilisations incorporelles	24 074	21 534	22 969
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	23 664	21 124	22 559
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	218 260	199 622	207 965
Immeubles d'exploitation	67 411	67 411	67 411
Immeubles hors exploitation	2 043	1 921	1 921
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281	1 281
Agencements	22 101	18 526	19 868
Matériel informatique	48 692	45 853	46 301
Matériels bancaires	21 435	20 740	21 118
Matériel de transport	4 163	3 597	4 035
Immobilisations en cours	26 718	16 651	20 738
Autre matériel	24 159	23 385	25 035
Cumuls Amortissements	(161 768)	(152 726)	(155 820)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(20 838)	(19 738)	(19 941)
Amortissements des immobilisations corporelles	(140 930)	(132 988)	(135 879)
Total	80 566	68 430	75 114

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2023	Acquisition	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 30.06.2024
Immobilisations incorporelles	22 969	1 105	-	-	24 074
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	22 559	1 105	-	-	23 664
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	207 965	11 804	(1 381)	(128)	218 260
Immeubles d'exploitation	67 411	-	-	-	67 411
Immeubles hors exploitation	1 921	122	-	-	2 043
	Solde au 31.12.2023	Acquisition	Reclassement	Cessions	Valeur brute au

					30.06.2024
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	19 868	2 233	-	-	22 101
Matériel informatique	46 301	2 391	-	-	48 692
Matériels bancaires	21 118	317	-	-	21 435
Matériel de transport	4 035	256	-	(128)	4 163
Immobilisations en cours	20 738	5 980	-	-	26 718
Autre matériel	25 035	505	(1 381)	-	24 159
Total	230 934	12 909	(1 381)	(128)	242 334

AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 30.06.2024	Amorts cumulés	Dotation	Reprise	Amorts cumulés	Valeur comptable nette au 30.06.2024
Immobilisations incorporelles	24 074	19 941	897	-	20 838	3 236
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	23 664	19 752	897	-	20 649	3 015
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	218 260	135 879	5 278	(227)	140 930	77 330
Immeubles d'exploitation	67 411	49 800	833	-	50 633	16 778
Immeubles hors exploitation	2 043	659	44	-	703	1 340
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	22 101	13 126	534	-	13 660	8 441
Matériel informatique	48 692	33 411	745	-	34 156	14 536
Matériels bancaires	21 435	17 707	300	-	18 007	3 428
Matériel de transport	4 163	2 385	390	(227)	2 548	1 615
Immobilisations en cours	26 718	-	-	-	-	26 718
Autre matériel	24 159	18 791	2 432	-	21 223	2 936
Total	242 334	155 820	6 175	(227)	161 768	80 566

Note 2.7

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc-23
Siège, succursales et agences ⁽¹⁾	1 443	303	93
Comptes de régularisation	9 405	12 309	24 636
Compensation reçue	4 006	5 660	19 051
Compte d'ajustement devises	(91)	1 476	1 391
Agios, débits à régulariser et divers	5 490	5 173	4 194
Débiteurs divers	33 564	21 758	18 842
Total	44 412	34 370	43 571

⁽¹⁾ Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

Les Passifs

Notes aux états financiers
Juin 2024

Notes sur les passifs

Note 3.1

PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc-23
Emprunts auprès de la Banque Centrale	60 000	165 000	117 000
Emprunts en dinars	60 000	165 000	117 000
Dettes rattachées	67	671	130
Total	60 067	165 671	117 130

PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-24
Emprunts auprès de la Banque Centrale	-	60 000	-	-	-	60 000
Emprunts en dinars	-	60 000	-	-	-	60 000
Total	-	60 000	-	-	-	60 000

Note 3.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	déc.-23
Dépôts à vue des établissements financiers	38 640	44 588	30 607
Banques et correspondants étrangers	26 488	22 225	16 439
Organismes financiers spécialisés	12 152	22 363	14 168
Emprunts auprès des établissements financiers	-	-	30 733
Emprunts en devises	-	-	30 733
Dettes rattachées	57	83	120
Total	38 697	44 671	61 460

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché monétaire.

**PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées)
par durée résiduelle**

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-24
Dépôts à vue des établissements financiers	38 640	-	-	-	-	38 640
Banques et correspondants étrangers	26 488	-	-	-	-	26 488
Organismes financiers spécialisés	12 152	-	-	-	-	12 152
Total	38 640	-	-	-	-	38 640

**PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées)
par type de contre partie**

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-23
Dépôts à vue des établissements financiers	-	-	-	38 640	38 640
Banques et correspondants étrangers	-	-	-	26 488	26 488
Organismes financiers spécialisés	-	-	-	12 152	12 152
Total	-	-	-	38 640	38 640

Note 3.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Comptes à vue	1 827 320	1 685 449	1 669 932
Comptes d'épargne	2 126 641	1 862 656	2 051 656
Comptes spéciaux d'épargne	2 111 694	1 847 616	2 036 166
Autres comptes d'épargne	14 947	15 040	15 490
Dépôts à terme	1 854 432	1 760 668	1 800 634
Comptes à terme	1 021 325	1 095 326	1 088 604
Bons de caisse	20 980	18 780	20 000
Certificats de dépôts	615 500	467 500	504 000
Pensions livrées	196 627	179 062	188 030
Autres sommes dues à la clientèle	226 137	165 317	215 304
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	68 678	63 640	66 046
Total	6 103 208	5 537 730	5 803 572

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-24
Comptes à vue	-	1 484 543	342 778	-	-	1 827 320
Comptes d'épargne	-	-	212 665	1 913 976	-	2 126 641
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	211 170	1 900 524	-	2 111 694
Autres comptes d'épargne	-	-	1 495	13 452	-	14 947
Dépôts à terme	-	1 269 213	556 440	28 780	-	1 854 432
Comptes à terme	-	544 949	455 080	21 297	-	1 021 325
Bons de caisse	-	7 893	5 604	7 483	-	20 980
Certificats de dépôts	-	542 928	72 572	-	-	615 500
Pensions livrées	-	173 443	23 184	-	-	196 627
Autres sommes dues à la clientèle	-	44 978	181 160	-	-	226 137
Total	-	2 798 733	1 293 042	1 942 755	-	6 034 530

PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-24
Comptes à vue	120 856	13 441	-	1 693 023	1 827 320
Comptes d'épargne	-	-	-	2 126 641	2 126 641
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	2 111 694	2 111 694
Autres comptes d'épargne	-	-	-	14 947	14 947
Dépôts à terme	90 802	76 597	-	1 687 033	1 854 432
Comptes à terme	51 802	20 097	-	949 426	1 021 325
Bons de caisse	-	-	-	20 980	20 980
Certificats de dépôts	39 000	56 500	-	520 000	615 500
Pensions livrées	-	-	-	196 627	196 627
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	226 137	226 137
Total	211 658	90 038	-	5 732 834	6 034 530

Note 3.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc-23
Emprunts et ressources spéciales	222 851	289 724	254 637
Ressources extérieures	211 026	277 693	242 760
Ressources budgétaires	11 825	12 031	11 877
Dettes rattachées	3 012	2 846	2 654
Total	225 863	292 570	257 291

PA4.1 - Ventilation des emprunts et ressources spéciales (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-24
Emprunts et ressources spéciales	38 817	58 452	106 140	19 443	222 852

PA4.2 - Ventilation des emprunts et ressources spéciales (hors dettes rattachées) par nature de relation

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	Juin-24
Emprunts et ressources spéciales	-	-	-	222 852	222 852

Note 3.5**PA5 - Autres Passifs**

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc-23
Comptes de régularisation	90 292	130 193	89 519
Compensation à régler	70 927	104 281	67 537
Comptes d'ajustement devises	365	875	783
Agios, crédits à régulariser et divers	16 062	18 466	20 621
Siège, succursales et agences	2 938	6 571	578
Provisions	17 635	16 587	14 816
Provisions pour risques et charges diverses	6 506	5 757	6 506
Provisions pour congés payés	5 785	5 006	3 120
Provisions pour créances en hors bilan	5 344	5 824	5 190
Créditeurs divers	94 354	88 596	73 423
Créditeurs sur opérations d'impôt	46 060	34 131	44 286
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	6 410	5 933	6 194
Créditeurs sur opérations BCT	397	397	406
Créditeurs sur opérations avec le personnel	9 729	7 206	17 516
Créditeurs sur opérations sur titres	1 985	1 939	1 765
Chèques à payer	28 737	37 983	2 238
Autres créditeurs	1 036	1 007	1 018
Total	202 281	235 376	177 758

PA5.1 - Provisions pour risques et charges diverses

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc-23
Provisions / Débiteurs divers douteux	1 947	2 697	3 089
Provisions pour risques et charges diverses	-	1 881	1 946
Provisions pour affaires en défenses	1470	1 179	1 470
Total	3 417	5 757	6 505

**Les Capitaux
Propres**

Notes aux états financiers
Juin 2024

Notes sur les capitaux propres

Note 3.6

Capitaux Propres

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	déc.-23
Capital social	270 000	270 000	270 000
Réserves	951 783	859 783	859 783
Réserves légales	27 000	27 000	27 000
Réserves statutaires	444 664	377 039	377 039
Réserves pour réinvestissements exonérés	480 119	455 744	455 744
Report à nouveau	1 228	1 200	1 200
Résultat de l'exercice	81 171	76 397	170 327
Total Capitaux Propres	1 304 182	1 207 380	1 301 310

Résultat par action

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	déc.-23
Résultat net	81 171	76 397	170 327
Nombre moyen d'actions (en milliers)	270 000	270 000	270 000
Résultat de base / action ^(a)	0,301	0,283	0,631
Résultat dilué par action ^(b)	0,301	0,283	0,631

a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2022	270 000	22 500	333 264	-	409 519	4 983	-	166 317	1 206 583
Augmentation de capital	-	4 500	40 000	-	50 000	71 817	-	(166 317)	-
Affectation du résultat N-1	-	-	3 775	-	(3 775)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(75 600)	-	-	(75 600)
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-	170 326	170 326
Capitaux propres au 31.12.2023	270 000	27 000	377 039	-	455 744	1 200	-	170 326	1 301 309
Affectation du résultat N-1	-	-	42 000	-	50 000	27	-	(42 027)	50 000
Reclassement réserves	-	-	25 625	-	(25 625)	-	-	(50 000)	(50 000)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	(78 300)	(78 300)
Résultat au 30.06.2024	-	-	-	-	-	-	-	81 171	81 171
Capitaux propres au 30.06.2024	270 000	27 000	444 664	-	480 119	1 227	-	81 170	1 304 180

**Hors
Bilan**

Notes aux états financiers
Juin 2024

Notes sur les engagements hors bilan

Note 4.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
En faveur d'établissements bancaires et financiers	284 799	298 098	280 018
En faveur de la clientèle	545 481	559 329	517 547
Total	830 280	857 427	797 565

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Note 4.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Ouverture de crédits documentaires	283 879	208 996	265 662
Acceptations à payer	210 181	166 654	135 635
Total	494 060	375 650	401 297

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Note 4.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Bons du Trésor et autres Titres de l'Etat donnés en garantie dans le cadre des opérations de refinancement	226 251	232 833	246 348
Autres actifs donnés en garantie dans le cadre des opérations de refinancement	30 047	115 161	58 591
Total	256 298	347 994	304 939

Note 4.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Crédits en TND notifiés et non utilisés	297 751	237 667	273 777
Total	297 751	237 667	273 777

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

HB4.1 - Ventilation des engagements de financement donnés par type de contre partie

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
En faveur de la clientèle	297 751	237 667	273 777
Total	297 751	237 667	273 777

Note 4.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	1 655	-
Total	-	1 655	-

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

HB6.1 - Ventilation des engagements de financement reçus par type de contre partie

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	1 655	-
Total	-	1 655	-

Note 4.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Garanties reçues de l'Etat	239 047	263 812	251 347
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	4 172	5 242	5 210
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	61 654	43 540	73 034
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	139 143	108 562	142 351
Garanties hypothécaires	2 666 116	2 327 933	1 964 070
Contre-garanties reçues des établissements financiers	124 061	127 188	123 720
Total	3 234 193	2 876 277	2 559 732

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés s'élèvent à 38.573 mille dinars au 30 Juin 2024.

**Etat de
Résultat**

Notes aux états financiers
Juin 2024

Notes relatives à l'état de résultat

Note 5.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Produits sur opérations interbancaires	8 240	11 033	22 991
Produits sur opérations avec la clientèle	318 737	279 234	579 218
Revenus des opérations de crédits	277 756	235 870	494 174
Revenus des comptes débiteurs	26 397	24 793	50 889
Commissions sur avals et cautions	4 325	4 309	8 965
Report déport sur change à terme	3 330	8 236	12 724
Produits sur opérations de leasing	6 929	6 026	12 466
Total	326 977	290 267	602 209

Note 5.2

PR2 - Commissions

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Commissions sur comptes	8 040	7 679	15 862
Opérations guichet et opérations diverses	1 808	1 898	3 938
Opérations sur titres	2 387	2 648	5 607
Opérations avec l'étranger	5 513	4 214	9 298
Commissions sur moyens de paiement	12 362	11 421	25 000
Commissions de gestion	13 720	12 346	26 492
Total	43 830	40 206	86 197

Note 5.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Gains nets sur titres de transaction	24	679	741
Intérêts sur titres de transaction	24	679	741
Gains nets sur opérations de change	10 154	12 685	23 440
Différence de change sur opérations monétiques	(1 757)	(1 372)	(3 776)
Produits sur change manuel	1 489	1 733	3 882
Produits sur opérations de change en compte	10 422	12 324	23 334
Total	10 178	13 364	24 181

Note 5.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Revenus des obligations et bons du trésor	34 639	31 511	85 290
Revenus des titres de participation	2 451	1 544	1 829
Revenus des parts dans les entreprises associées	8 099	2 575	2 575
Revenus des parts dans les entreprises liées	13 325	12 395	12 517
Total	58 514	48 025	102 211

Note 5.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Charges sur opérations interbancaires	4 140	6 132	11 787
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	164 529	145 811	299 166
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	6 699	8 782	16 302
Total	175 368	160 725	327 255

Note 5.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Charges sur opérations de retrait monétique	4 174	3 198	7 543
Frais d'interchange émis	700	710	1 429
Autres commissions	219	216	621
Total	5 093	4 124	9 593

Note 5.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	29 266	27 961	57 355
Dotations nettes aux provisions pour passifs	-	361	1 111
Pertes sur créances irrécouvrables	292	411	939
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(40)	(618)	(553)
Total	29 518	28 115	58 852

Note 5.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 000	-	3 768
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(434)	(268)	(412)
Frais de gestion du portefeuille	2 089	1 566	7 618
Total	3 655	1 298	10 974

Note 5.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Revenus des immeubles	253	334	840
Autres	364	261	636
Total	617	595	1 476

Note 5.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Charges de fonctionnement	48 275	44 536	83 790
Masse salariale	38 862	35 917	66 353
Charges sociales	8 939	8 208	16 134
Charges fiscales	474	411	1 303
Avantages au Personnel	12 247	9 694	24 298
Dotation au régime d'intéressement	8 881	6 480	16 930
Prime de départ à la retraite	1 839	2 051	3 769
Autres charges sociales liées au Personnel	1 527	1 163	3 599
Récupération sur Personnel en détachement	(3 796)	(2 708)	(5 633)
Total	56 726	51 522	102 455

Note 5.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Télécommunication & courriers	921	874	1 723
Maintenance et entretien	3 237	2 552	5 616
Services externes d'exploitation	5 797	5 250	10 516
Achat de biens consommables	1 544	1 739	3 578
Communication, marketing et documentation	576	396	751
Assurances, droits et taxes	8 467	7 674	16 052
Jetons de présence au conseil d'administration	278	270	552
Autres services extérieurs	1 842	1 835	4 028
Total	22 662	20 590	42 816

Note 5.12

CH7 - Défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Frais d'exploitation non bancaire	21 205	19 311	39 619
Autres charges générales d'exploitation	1 457	1 279	3 197
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	22 662	20 590	42 816

Note 5.13

CH8 - Dotations aux amortissements

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 216	1 477	1 680
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	860	3 201	6 280
Total	6 076	4 678	7 960

Note 5.14

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	120	71	201
Autres gains ou pertes ordinaires	(446)	(182)	1 632
Total	(326)	(111)	1 833

Note 5.15

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Impôts sur les sociétés	51 036	40 292	71 113
Contribution sociale de solidarité	2 980	4 605	8 127
Contribution conjoncturelle	-	-	508
Total	54 016	44 897	79 748

Note 5.16

PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Pertes provenant des éléments extraordinaires	5 505	-	8 127
Total	5 505	-	8 127

**Etat des
flux de
trésorerie**

Notes aux états financiers
Juin 2024

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 6.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Intérêts et revenus assimilés	326 977	290 267	602 209
Commissions en produits	43 830	40 206	86 197
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	10 178	13 364	24 181
Ajustement des comptes de bilan	(8 041)	(1 273)	(811)
Total	372 944	342 564	711 776

Note 6.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Intérêts encourus et charges assimilées	(180 461)	(164 849)	(336 848)
Ajustement des comptes de bilan	2 274	7 736	10 334
Total	(178 187)	(157 113)	(326 514)

Note 6.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

En K.TND

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2023 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2024. Ils se sont élevés à 78.300 mille dinars.

Note 6.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	211 139	514 314	193 171
Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 383	185 890	332 332
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(38 640)	(44 588)	(61 340)
Total	430 882	655 616	464 163

Banque de
Tunisie

Autres notes aux états
financiers Juin 2024

Note 7.1

Défalcation entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	33 750	45 589	33 362
Prêts aux établissements bancaires	224 635	150 437	298 972
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	697	130	2 229
Total créances sur établissements bancaires	259 082	196 156	334 563
Prêts aux établissements financiers	150 588	85 541	114 414
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	4 367	3 134	3 298
Total créances sur établissements financiers	154 955	88 675	117 712
Total	414 037	284 831	452 275

Note 7.2

Ventilation des crédits leasing

En K.TND

Crédit bail

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Leasing mobilier	122 416	108 867	112 569
Leasing immobilier	3 134	4 326	3 745
Total	125 550	113 193	116 314

Note 7.3

Ventilation des créances performantes / non performantes

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Engagements Bilan non performants	559 551	581 833	544 137
Engagements Hors bilan non performants	6 602	6 181	5 279
Total créances non performantes	566 153	588 014	549 416
Engagements Bilan performants	6 202 019	5 435 825	5 949 987
Engagements Hors bilan performants	1 032 938	928 798	913 842
Total créances performantes	7 234 957	6 364 623	6 863 829
Total créances	7 801 110	6 952 637	7 413 245
Taux des créances non performantes	7,26%	8,46%	7,41%
Provisions Bilan	412 979	381 684	388 867
Provisions Hors Bilan	5 344	5 824	5 190
Stock provisions fin d'exercice	418 323	387 508	394 057
Agios réservés	55 029	50 792	51 824
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	83,61%	74,54%	81,16%

Note 7.4**Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par secteur d'activité**

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
Crédits aux professionnels	4 928 461	4 304 215	4 709 924
Agriculture	190 385	135 536	176 350
Industries mécaniques et électriques	139 588	99 186	122 750
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	543 233	439 407	499 202
Industries pharmaceutique	198 612	119 242	177 509
Autres industries	957 712	766 301	940 070
BTP	154 537	134 976	154 720
Tourisme y compris les agences de voyage	373 173	367 400	349 150
Autres services y compris les agences de location de voitures	567 160	501 068	551 599
Promotion immobilière	195 033	196 282	188 760
Commerce	855 237	780 969	786 237
Santé	138 182	138 226	140 069
Télécom et TIC	36 996	55 941	38 795
Contreparties publiques	578 613	569 681	584 712
Crédits aux particuliers	1 833 108	1 712 690	1 784 200
Total	6 761 570	6 016 905	6 494 125

Note 7.5**Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par zone géographique**

En K.TND

	Jun-24	Jun-23	Déc.-23
- Zone Nord Est	4 724 514	4 185 248	4 538 853
- Zone Nord Ouest	364 600	350 022	367 345
- Zone Centre	1 411 031	1 210 401	1 310 683
- Zone Sud	261 424	271 987	277 243
Total	6 761 570	6 017 658	6 494 124

Note 7.6**Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité**

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Crédits aux professionnels	1 039 540	934 978	919 119
Agriculture	2 251	1 180	833
Industries mécaniques et électriques	37 581	46 709	33 609
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	33 171	66 476	25 724
Industries pharmaceutique	8 969	6 718	7 816
Autres industries	149 558	105 127	124 021
BTP	152 113	176 989	166 258
Tourisme y compris les agences de voyage	14 768	11 985	14 603
Autres services y compris les agences de location de voitures	33 914	27 493	24 525
Promotion immobilière	3 453	4 717	3 104
Commerce	492 473	366 274	357 600
Santé	212	148	1 081
Télécom et TIC	13 755	10 716	13 214
Contreparties publiques	97 320	110 447	146 731
Crédits aux particuliers	-	-	-
Total	1 039 540	934 978	919 119

Note 7.7**Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par zone géographique**

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
- Zone Nord Est	900 063	829 992	812 237
- Zone Nord Ouest	11 541	3 122	4 701
- Zone Centre	114 298	92 253	86 702
- Zone Sud	13 638	9 612	15 481
Total	1 039 540	934 979	919 121

Note 7.8**Engagements pour lesquels les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces revenus**

En K.TND

	Engagements Bilan	Engagements hors bilan	Total Engagements	Garanties Reçues	Revenus réservés
Engagements Classe 5 (contentieux)	273 424	4 016	277 440	66 306	23 236
Engagements Classe 4	251 788	993	252 781	98 602	29 945
Engagements Classe 3	16 457	51	16 507	6 730	864
Engagements Classe 2	17 882	1 542	19 424	2 431	983
Total des engagements non performantes	559 551	6 602	566 153	174 069	55 029
Engagements Classe 1	260 679	7 824	268 502	10 940	-
Engagements Classe 0	5 941 341	1 025 114	6 966 455	469 127	-
Total Engagements	6 761 570	1 039 540	7 801 110	654 136	55 029

Note 7.9

Ventilation des crédits sur ressources extérieures par risque

En K.TND

	Juin-24	% Risque BT
Crédits sur ressources budgétaire	7 718	
Dotation Fonapra	596	0%
Fonds Taahil	60	100%
Crédit premier logement	6 711	0%
Ligne BCT AR PME	352	100%
Crédits sur ressources extérieures	171 722	
LIGNE ITALIE-73M.EUR-C2013/06ROS	1 025	100%
LIGNE BEI PGVI TR1-100M.EUR-FI N	6 997	100%
LIGNE BERD-30M.EUR-Cv.46342	471	100%
LIGNE ESP-18.030M.EUR-C.2002/06	35	100%
LIGNE KFW-50M.EUR-CV.2011-6	6 163	100%
LIGNE BEI PGVI TR2-100M.EUR	11 997	100%
LIGNE BEI-50M.EUR-CV85177	41 793	100%
LIGNE BERD 50M.EUR LOAN II-	15 405	100%
LIGNE BEI PGVI TR3-100M.EUR	47 693	100%
LIGNE BEI PGVI TR4-100M.EUR	27 318	100%
LIGNE ITALIE-73M.EUR C2013/	196	100%
LIGNE FADES 20 MUSD	1 876	100%
LIGNE-FIN-PRASOC-57M.EUR-NBCT-2	10 617	100%
LIGNE ESPAGNOLE NTX 25MEUR NTBC -2	135	100%
Total	179 441	

La banque a obtenu l'accord de financement des bailleurs de fonds pour tous les encours de crédits

Note 7.10

Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) selon l'éligibilité au refinancement

En K.TND

	Refinançable	Non Refinançable	Juin-24
Comptes ordinaires débiteurs	-	483 702	483 702
Crédits sur ressources ordinaires	813 449	4 715 957	5 370 929
Créances sur crédit-bail	-	125 550	125 550
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	3 804	3 804
Crédits sur ressources spéciales	281	179 089	179 441
Créances impayés douteuses	-	356 571	356 571
Total	655 324	5 864 673	6 519 997

Note 7.11

Défalcation entre dépôts et avoirs des établissements bancaires et dépôts et avoirs des établissements financiers

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Dépôts des établissements bancaires	26 545	22 308	47 292
Banques et correspondants étrangers	26 488	22 225	16 439
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	-	30 733
Dettes rattachées	57	83	120
Dépôts des établissements financiers	12 152	22 363	14 168
Emprunts auprès des établissements financiers	12 152	22 363	14 168
Total	38 697	44 671	61 460

Note 7.12

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par type de dette (matérialisée par des titres ou non matérialisée)

En K.TND

	Matérialisées par des titres	Non matérialisées par des titres	Juin-24
Dépôts à vue des établissements financiers	-	38 640	38 640
Banques et correspondants étrangers	-	26 488	26 488
Organismes financiers spécialisés	-	12 152	12 152
Total	-	38 640	38 640

Note 7.14

Ventilation des actifs donnés en garantie et dettes respectives

En K.TND

	Juin-24		
	Dettes - PA1	Dettes - PA3	Total
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	30 047	-	30 047
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	29 647	196 604	226 251
Total	174 963	75 799	256 298

Note 7.15

Engagements en devises sur opérations de change

En K.TND

	Juin-24	Juin-23	Déc.-23
Devises vendues au comptant à livrer	44 052	36 594	48 739
Devises achetées au comptant à recevoir	46 811	44 370	68 336
Devises vendues à terme à livrer	-	-	-
Devises achetées à terme à recevoir	70 422	32 554	71 255
Total	161 285	113 518	188 330

Banque de
Tunisie

Notes sur les parties liées

Juin 2024

Note 8. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes) ;
- Les entreprises associées;
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ;
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 juin 2024 se présentent comme suit :

8.1. Opérations avec Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle)

Des transactions significatives qui sortent du cadre ordinaire de la banque se sont effectuées entre la BT et ses filiales considérées comme ses parties liées, et qui se matérialisent par la signature des conventions entre les deux parties, dont notamment celle qui permet à la banque d'octroyer 50% des commissions de courtage comme une rémunération du service commercial rendu à la SBT. La BT met à la disposition de la SBT des locaux et des moyens logistiques indispensables pour le fonctionnement de son activité.

Outre les transactions citées ci-dessus, la BT affecte au profit de la SBT son personnel salarié et lui

refacture les charges qui en découlent semestriellement.

La Banque de Tunisie et la SBT ont conclu une nouvelle convention, en vertu de laquelle, la société de Bourse de Tunisie délègue à la Banque de Tunisie la centralisation des souscriptions aux emprunts obligataires, cette dernière agissant comme collecteur d'ordres pour son propre compte et pour celui de ses filiales. Les commissions de placement générées par ces souscriptions sont encaissées par la Banque de Tunisie.

En. TND / HT

	Juin-24
Commissions de courtage	65 390
Loyer matériel	14 682
Loyer locaux	8 552
Commissions de dépôt (FCP)	20 251
Personnel en détachement	450 914
Commissions sur comptes	107
Commissions sur moyens de paiement	76
Intérêts sur comptes débiteurs	107
Total des produits	560 079
Assurance, Droits et taxes	5
Total charges	5
Dépôts à vue	148 392
Total des passifs	148 392

8.2. Opérations avec SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie est considérée comme le dépositaire exclusif des titres de des fonds de ladite SICAV rendement. En rémunération de ses prestations, la BT est rémunérée au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV trimestriellement comme une commission de dépôt.

En. TND / HT

	Juin-24
Commissions de dépôt	1 383 258
Commissions sur moyens de paiement	3
Plus-value sur cession de titres	434 203
Dividendes	8 043 405
Total des produits	9 860 870
Intérêts sur dépôts	3 254 709
Moins-value sur cession de titres	9
Assurance, Droits et taxes	2
Charges diverses d'exploitation	3 254 721

	Juin-24
Dépôts à vue	13 399 116
Comptes à terme	17 548 000
Certificats de dépôt	56 000 000
Total des passifs	86 947 116

8.3. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie est considérée comme le dépositaire exclusif des titres de des fonds de ladite SICAV rendement. En rémunération de ses prestations, la BT est rémunérée au taux de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV trimestriellement comme une commission de dépôt.

En. TND / HT

	Juin-24
Commissions de dépôt	7 420
Dividendes	51 836
Commissions sur moyens de paiement	12
Total des produits	59 268
Intérêts sur dépôts	129 511
Charges diverses d'exploitation	3
Total des charges	129 514
Dépôts à vue	41 421
Comptes à terme	2 549 000
Certificats de dépôt	500 000
Total des passifs	3 090 421

8.4. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu avec FOSA une convention du service financier, en vertu de laquelle, la banque perçoit une rémunération brut annuelle à titre du service rendu.

Outre la convention citée ci-dessus, une autre s'est signée entre les deux parties permettant à la banque de recevoir une rémunération annuelle brute en contre partie de la location

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	2 701
Droits de garde de titres	222
Loyer locaux	5 388
Dividendes	51 000
Commissions sur comptes	55
Commissions sur moyens de paiement	14
Intérêts sur comptes débiteurs	80

	Juin-24
Total des produits	59 459
Dépôts à vue	20 158
Total des passifs	20 158

8.5. Opérations avec Placements de Tunisie SICAF (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie assure la gestion du service financier pour le compte de Placement Tunisie-SICAF, moyennant une rémunération annuelle brut en contre partie du service rendu.

La Banque de Tunisie met à la disposition de Placement Tunisie-SICAF des locaux et des équipements nécessaires à son fonctionnement, et elle perçoit en contrepartie une commission annuelle à titre de cette location.

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	38 025
Droits de garde de titres	35 791
Loyer locaux	5 715
Commissions sur comptes	50
Commissions sur moyens de paiement	17
Dividendes	949 380
Total des produits	1 028 978
Intérêts sur dépôts	50 837
Total des charges	50 837
Dépôts à vue	26 003
Certificats de dépôt	1 000 000
Total des passifs	1 026 003

8.6. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention du service financier avec Astrée, moyennant une rémunération annuelle brute.

De son côté, la BT loue à Astrée un local destiné à abriter son archive à Mateur.

La BT affecte au profit de Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges qui en découlent semestriellement.

D'autre part, Astrée loue des locaux à la BT qu'elles les exploitent pour le fonctionnement de son activité commercial « agences »

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	23 539
Personnel en détachement	174 537
Loyer locaux archivage	8 144
Droits de garde de titres	65 924
Dividendes	6 641 778
Commissions sur contrat assurance-crédit	3 784 107
Commissions sur comptes	16
Commissions sur moyens de paiement	11 035
Autres commissions	25 891
Intérêts sur comptes débiteurs	383
Opérations guichet et opérations diverses	10 608
Opérations avec l'étranger	1 064
Divers produits	918
Total des produits	10 722 164
Prime assurance multirisques	373 760
Prime assurance groupe/charge sociale	1 181 143
Prime épargne complémentaire retraités	119 205
Loyer locaux agences bancaire	30 053
Prime assurance (Contrat de gestion des départs à la retraite)	2 083 651
Intérêts sur dépôts	7 000 034
Frais d'interchange émis	274
Assurance vie pour le personnel	8 500 000
Total des charges	19 288 119
Dépôts à vue	119 763 378
Comptes à terme	51 802 000
Certificats de dépôt	30 500 000
Total des passifs	202 065 378

8.7. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote)

La Banque de Tunisie assure la gestion du service financier de DPS, et elle percevoir une rémunération annuelle brut en contrepartie de son service rendu.

La BT loue quatre différents locaux à DPS, moyennant des rémunérations brutes encontre partie de ces locations.

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	11 033
Loyer locaux	77 214
Commissions sur moyens de paiement	232
Dividendes	45 696
Opérations guichet et op diverses	100
Opérations avec l'étranger	70
Divers produits	1
Total des produits	134 346
Intérêts sur dépôts	5 849
Total des charges	5 849
Dépôts à vue	2 266 905
Total des passifs	2 266 905

8.8. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle elle héberge le siège social de cette entité moyennant une rémunération annuelle brute à titre de cette location.

La BT assure également la gestion du service financier de SPFT CARTHAGO et elle percevoir une rémunération annuelle en contrepartie de son service rendu

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	14 288
Loyer locaux	11 431
Commissions sur compte	70
Intérêts sur comptes débiteurs	77
Commissions sur moyens de paiement	574
Opérations guichet et opérations diverses	100
Opérations avec l'étranger	295
Dividendes	1 679 036
Divers produits	36
Total des produits	1 705 907
Intérêts sur dépôts	375 458
Total des charges	375 458
Dépôts à vue	117 367
Certificats de dépôt	7 500 000
Total des passifs	7 617 367

8.9. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle)

Deux conventions se sont conclues entre la banque et la SCAN, en vertu desquelles la banque assure la gestion du service financier de la SCAN, et elle met à sa disposition un local nécessaire pour le fonctionnement de son activité. La banque perçoit une rémunération annuelle en contre partie de ses services financiers rendus à la SCAN, ainsi que pour le loyer.

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	9 506
Loyer locaux	11 431
Commissions sur compte	50
Commissions sur moyens de paiement	166
Opérations guichet et opérations diverses	330
Total des produits	21 482
Dépôts à vue	37 010
Total des passifs	37 010

8.10. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle)

La BT a conclu avec la générale de participation de Tunis une convention du service financier en vertu de laquelle la banque assure la gestion du service financier de cette société moyennant une rémunération brute annuelle.

Une autre convention de loyer s'est conclue entre la BT et la GPT à travers laquelle la banque héberge le siège social de cette société contre une rémunération matérielle.

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	38 025
Droits de garde de titres	12 117
Loyer locaux	5 715
Commissions sur comptes	53
Commissions sur moyens de paiement	112
Intérêts sur comptes débiteurs	49
Dividendes	8
Total des produits	56 078
Dépôts à vue (Solde débiteur)	13 404
Total des actifs	13 404

8.11. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention de service financier avec la GIT SA, en vertu de laquelle, la banque assure la gestion financière de cette société moyennant une rémunération annuelle brut.

La BT loue un local à la GIT SA pour le besoin de fonctionnement de son activité, et elle perçoit en contrepartie une rémunération encontre partie de cette location.

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	8 985
Loyer locaux	10 775
Commissions sur compte	100
Commissions sur moyens de paiement	30
Total des produits	19 891
Dépôts à vue	239 005
Total des passifs	239 005

8.12. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle)

Une convention de gestion de fonds à capital risque s'est signée entre la BT et la BT-SICAR, en vertu de laquelle, cette dernière assure pour le compte de la banque la gestion des fonds déposés auprès d'elles, moyennant la perception des commissions de, gestion, performance et de rendement.

D'un autre côté, la BT assure pour le compte de la BT-SICAR la gestion de son service financier, et elle perçoit en contrepartie une rémunération annuelle brute.

Une autre convention de loyer locaux signée entre la BT et la BT-SICAR, permet à cette société de bénéficier d'un local nécessaire pour le besoin de son activité, moyennant une rémunération brute versée au profit de la banque.

La BT affecte son personnel salarié au profit de la BT-SICAR et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

En. TND / HT

	Juin-24
Service financier	6 365
Loyer locaux	8 979
Personnel en détachement	171 865
Dividendes	3 998 720
Commissions sur comptes	50
Commissions sur moyens de paiement	29
Plus-value sur cession des titres	434 200
Total des produits	4 620 208

	Juin-24
Commissions de gestion	945 111
Commissions de rendement	1 143 685
Assurance, Droits et taxes	3
Moins-value sur cession de titres	9
Total des charges	2 088 808
Dépôts à vue	281 232
Total des passifs	281 232

8.13. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La BT et la BFCM ont conclu le 17 juillet 2006 une convention de sous dépôt, en vertu de laquelle la banque agit en tant que dépositaire de titres et espèce pour le compte de certains clients de la BFCM ou pour son propre compte, ce qui permet à la banque de percevoir une rémunération calculée

En .TND / HT

	Juin-24
Droit de garde sur titres	38 491
Produits sur opérations interbancaires	124
Opérations avec l'étranger	620
Commissions sur moyens de paiement	250
Commissions sur comptes	36
Total produits	39 521
Charges sur opérations interbancaires	82 431
Total charges	82 431
Dépôts à vue	620 552
Total passifs	620 552
Garantie reçue	20 200 000

selon un barème convenu entre les deux parties.

8.14 Opérations avec Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle)

Aucune convention n'est en cours entre la BT et la société TFT. Cette société demeure une partie liée, vu le contrôle qu'exerce la banque sur elle.

En. TND / HT

	Juin-24
Droit de garde de titres	1
Commissions sur moyens de paiement	14
Opérations guichet et opérations diverses	234
Total des produits	248
Dépôts à vue	6 663

Total des passifs	6 663
--------------------------	--------------

8.15. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle)

La BT assure pour le compte de SPPI-SICAR la gestion de son service financier, et elle perçoit en contrepartie une rémunération brut annuelle. Cette transaction est précédée par la signature d'une convention entre les deux parties.

D'autre part, la BT loue un local à SPPI-SICAR suite à la signature d'une convention entre eux, et elle perçoit en contre parti une rémunération annuelle brute à titre de cette location.

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	1 591
Intérêts sur comptes débiteurs	1
Droit de garde de titres	4
Loyer locaux	1 103
Commissions sur compte	50
Commissions sur moyens de paiement	14
Total des produits	2 763
Dépôts à vue	70 034
Total des passifs	70 034

8.16. Opérations avec la société International Information développement | IID

La Banque de Tunisie assure la gestion du service financier de IID, et elle percevoir une rémunération annuelle brut en contrepartie de son service rendu.

En. TND / HT

	Juin-24
Services financiers	10 712
Commissions sur moyens de paiement	1 327
Opérations guichet et opérations diverses	10
Opérations avec l'étranger	1 906
Intérêts sur comptes débiteurs	129
Dividendes	40 838
Total des produits	54 921
Télécommunication & courriers	68
Total des charges	68
Dépôts à vue	979 453
Total des passifs	979 453

société demeure une partie liée, vu le contrôle qu'exerce la banque sur elle.

8.17. Opérations avec la société Pôle de compétitivité de Bizerte | SPCB

Aucune convention n'est en cours entre la BT et la société Pôle de compétitivité de Bizerte. Cette

En. TND / HT

	Juin-24
Commissions sur comptes	50
Commissions sur moyens de paiement	441
Opérations guichet et opérations diverses	200
Jetons des présence	5 000
Total des produits	5 691
Intérêts sur dépôts	6 219
Total des charges	6 219
Dépôts à vue	295 343
Total des passifs	295 343

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2024**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 15 Avril 2024 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie « BT », arrêtés au 30 juin 2024, et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 1 304 182 KDT y compris un résultat bénéficiaire de 81 171 KDT.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de la Banque de Tunisie « BT », arrêtés au 30 juin 2024, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie, au 30 Juin 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 août 2024

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

**Orga Audit
Monoom BEN AHMED**

